Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : [illegible]

PUBLICITÉ : [illegible]

PETIT CALENDRIER

Samedi 27. — **Saint Jean et Saint Paul, Frères.** — Ador. : Valenciennes, institution Notre-Dame, ador. nocl. ; Les Moëres.
Soleil : lever 4 h. 00, coucher 8 h. 09m.—Lune lever 8 h. 05 s., couc. 9 h. 38 m.

Dimanche 28. — *IVe après la Pentecôte.* — **Saint Léon II, pape.** — Ador. : Pont-sur-Sambre ; Bergues, Sœurs-Noires ; Anzin ; Bleuze-Borne ; Forest ; Lannoy ; Roubaix, St-Jean-Baptiste ; Armentières, St-Roch ; Renoq, St-Roch ; Tressin.
Soleil : lever 4 h. 01, coucher 8 h. 05 m. — Lune : lever : 9 h. 25 m., coucher, 10 h. 10 s.

TEMPÉRATURE

	Lille, le 26 juin
Minimum, nuit, abrité	10°0
— — — découvert	9°6
Surface du sol, 8 h. du matin.	13°4
A 1 mètre de profondeur	17°8
De l'air à l'ombre	17°0
Maximum, jour, à l'ombre	26°4
— — au soleil	29°0

Etat hygrométrique. (8 h. m.) 0°/°80
Etat du ciel : Pur.
Direction du vent : O.
Baromètre. — Le 26 juin, (2 h. du matin) la pression était de 769 m/m ; le 27 juin (2 h. du matin) la pression est de :

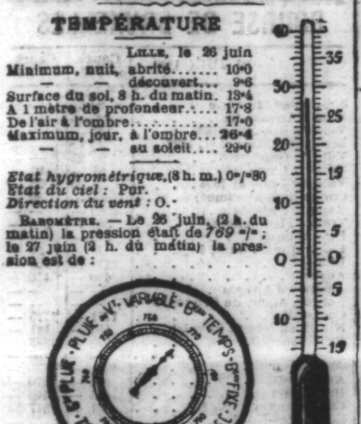

VOIR PLUS LOIN
Chambre des Députés
LES CONGRÉGATIONS DE FEMMES
(suite et fin)

INTERDICTION des Processions

A DUNKERQUE

Les apaches, les révolutionnaires, soutenus par un certain clan politique, ont obtenu du Préfet du Nord la suppression des processions à Dunkerque.

Avant de publier le document préfectoral, mettons d'abord sous les yeux de nos lecteurs l'affiche placardée en réponse au factum des radicaux que nous avons reproduit hier :

Honnêtes gens de tous les partis

Juges !

Le 1er Juin, des Fêtes organisées en l'honneur de la Vierge si vénérée à Dunkerque ont amené dans notre ville plus de soixante mille étrangers qui ont procuré au commerce local d'indiscutables bénéfices. Vous avez tous été témoins que personne n'a été provoqué, et que le Cortège s'est déroulé dans le plus grand calme et à la satisfaction générale des spectateurs.

Un petit groupe de sectaires haineux, que vous reconnaîtrez sans peine sous le faux nom de libéraux dont ils s'affublent, a été seul à le regretter.

Avec leur sourd appui, on a lancé le 14, sur vos femmes et vos enfants, une centaine d'énergumènes, étrangers pour la plupart à votre Cité.

Aujourd'hui encore, ils tentent d'exercer une pression sur le Préfet pour le décider à supprimer les processions. Honnêtes gens, vous mépriserez cette manœuvre et vous viendrez tous avec nous dimanche affirmer votre volonté de maintenir la liberté de la rue.

Vive Dunkerque !

UN GROUPE DE CATHOLIQUES VRAIMENT LIBÉRAUX.

Voici maintenant l'arrêté du préfet que le public a connu hier :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Le Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'honneur

Vu l'article 99 de la Loi du 5 avril 1884.

Considérant que l'état de surexcitation des esprits qui règne depuis longtemps à Dunkerque, fait craindre que des troubles graves ne se produisent dans cette ville, à l'occasion des processions religieuses projetées dans les paroisses des églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Martin.

Que, tout en partageant ces appréhensions, Monsieur le Maire de Dunkerque n'a pas cru devoir user lui-même du pouvoir qu'il tient de la Loi municipale;

Qu'il importe cependant que des mesures soient prises pour assurer le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique dans la ville de Dunkerque;

Arrête :

Article premier. — Sont interdites les processions religieuses projetées par les paroisses des églises Saint-Jean-Baptiste et Saint-Martin, de Dunkerque.

Article 2. — Monsieur le sous-préfet, Monsieur le Maire, Monsieur l'officier commandant la gendarmerie, Monsieur le commissaire central de police de Dunkerque sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 juin 1903.

Le Préfet du Nord.
L. VINCENT.

L'émotion est considérable. C'est toute une ville de 40.000 habitants qui doit capituler devant une centaine de voyous et repris de justice, qui n'eussent certes pas renouvelé leurs exploits, tant ils en furent honteux eux-mêmes.

Les catholiques les moins pratiquants sont indignés. M. Loubet, qui doit visiter, le 9 juillet prochain, le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer, près de Dunkerque, aura le spectacle d'un pays profondément troublé. Car, tout en respectant la personne du Chef de l'Etat, les Dunkerquois se proposent d'aller manifester en masse sur son passage et de l'assourdir aux cris de : « Liberté ! »

A qui remontera la responsabilité des incidents qui pourraient se produire?

Nous désirons que M. le Préfet n'ait pas à regretter d'être intervenu de la sorte dans les affaires dunkerquoises.

Derniers échos de la Fête du Couronnement de N.-D. des Dunes

Mgr l'Archevêque a reçu de Rome une lettre qui nous montre, prise sur le vif, la profonde satisfaction que Notre Saint-Père le Pape a éprouvée des fêtes de Dunkerque, en l'honneur de la Très-Sainte Vierge.

Nous avons le plaisir de pouvoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs. Elle causera un vrai bonheur aux nombreux pèlerins du Lundi de la Pentecôte, et les Dunkerquois y trouveront une consolation dans les épreuves injustement infligées à leur foi :

Rome, le 16 juin 1903.

Monseigneur,

Hier matin, en présentant au Saint-Père l'obole que lui envoyait votre Grand-Séminaire, j'eus le bonheur de l'entendre parler de Votre Grandeur. Je crois vous faire plaisir, Monseigneur, en vous transmettant les paroles prononcées par Léon XIII et entendues par toutes les personnes à cette audience.

Comme j'achevais l'exposé de ma mission, le Pape s'écria : « De Cambrai, de Cambrai !... Je « viens d'écrire à son Archevêque, Mgr Sonnois... Oui, j'ai voulu lui écrire, il y a quelques jours, pour lui adresser mes félicitations à l'occasion de la Procession magnifique.... la Procession de... » tandis que je prenais la liberté de lui souffler le mot de Dunkerque, le Saint-Père reprit : « Des Dunes. Oui, « magnifique, avec l'intervention de beaucoup « d'Evêques. »

Toutes les personnes qui ont entendu ces paroles étaient émerveillées de la satisfaction profonde que le Saint-Père laissait paraître, et l'une d'elles, M. de S. A., me disait en sortant de l'audience : « Comme Léon XIII aime le diocèse de Cambrai et son Archevêque ! »

Je suis heureux, Monseigneur, de vous donner ces nouvelles, et me fais un devoir de me dire,

de Votre Grandeur,

l'humble, respectueux et reconnaissant fils en Jésus-Christ,

G. D'ONOFRIO, P. M.

ROUBAIX

Les annonces et réclames ne reçoivent 24, Grande-Rue

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 1903

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi soir à la Mairie, sous la présidence de M. Motte, maire.

Etaient absents : MM. J.-B. Teneul, César Gardet (excusés) et Ch. Stienne.

M. Jules Noyelle est élu secrétaire par 26 voix sur 33 votants.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, après une observation de M. Van Waerebeke, à propos du nombre des enfants fréquentant les cantines scolaires.

M. Lehoucq répond au citoyen Van Waerebeke. Près de 900 enfants autorisés à manger aux cantines. n'y vont pas ! On ne peut pourtant pas les y forcer !

MM. le docteur Lepoutre et Eugène Motte présentent aussi des observations.

M. Browaeys fait remarquer qu'il n'a pas entendu les paroles de M. Bailleul à la dernière réunion, à son sujet, sans quoi il aurait répondu qu'il était probablement soldat au moment où M. Bailleul était enfant de chœur. (Rires).

Paroisse Saint-Martin. — Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 1902, ainsi que le budget primitif de 1904 de la paroisse St-Martin sont renvoyés aux commissions.

Un crédit supplémentaire de 10.000 fr. est voté par le Conseil pour les fêtes publiques.

Les Fêtes de la Pentecôte. — M. Eugène Motte adresse des remerciements aux organisateurs des fêtes de la Pentecôte : MM. Leblanc, adjoint ; Gustave Watine, Victor Valesier, etc., au secrétariat de la Mairie, à M. le commissaire central et au capitaine de gendarmerie, puis à la presse.

M. Eugène Motte fait connaître le chiffre des quêtes dont le produit va être versé à la souscription publique, soit 20.126 francs.

Ecole de natation. — Une proposition pour l'exploitation pendant la saison des bains de l'année courante, des buvettes et du restaurant a été faite par M. Henri Cocheteux. Elle a été acceptée.

Chemin d'Armentières à Halluin. — Le projet de répartition des dépenses d'entretien du chemin de grande communication n° 14, d'Armentières à Halluin, est adopté.

Une demande d'interdiction de l'emploi du blanc de céruse a été adressée par la Chambre syndicale des ouvriers chaudronniers en cuivre; le Conseil émet le vœu que cette interdiction soit faite le plus tôt possible.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Mont-de-piété. — Le Conseil donne un avis favorable à la demande du Conseil d'administration du Mont-de-piété qui désire obtenir de pratiquer le prêt sur valeurs mobilières.

Les voitures d'ambulance existant à Roubaix ne servent que très rarement.

Sur un vœu de M. Blauwart, l'administration municipale va prendre les mesures nécessaires pour en faciliter l'emploi.

Bureau de bienfaisance. — Le Conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion du receveur de cet établissement pour l'exercice 1902. Recettes 378.783 fr. 15 ; dépenses 378.543 fr. 61 ; excédent 238 fr. 55 ; ainsi que le budget supplémentaire de 1903 qui se solde ainsi : recettes 45.659 fr. 91 ; dépenses 45.468 f. 39; excédent de recettes 191 fr. 52.

Est également adopté le budget primitif de 1904, portant en recettes 360.085 fr. 45 et en dépenses 359.715 fr. 66 ; excédent des recettes 369 fr. 79.

La Société de secours mutuels de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers profitera désormais des indemnités accordées aux sociétés similaires de la ville.

Institut Turgot. — Le Conseil émet un avis favorable à la création d'un 3e emploi de professeur d'enseignement primaire supérieur et d'un 4e emploi d'adjoint d'enseignement élémentaire à l'Institut Turgot.

LES SUITES de la Guerre religieuse

Les Sœurs de Saint-Vincent de Paul de la rue Pellart. — Une mesure qui va coûter cher à la Ville. — La violation d'un contrat.

M. Achille Rousseau donne lecture du rapport suivant qui va produire une émotion justifiée :

Messieurs, par lettre en date du 2 juin courant, M. le Préfet du Nord « informe M. le Maire de Roubaix que le personnel congréganiste de l'école publique de filles de la Ville de Roubaix, rue Pellart, sera remplacé par un personnel laïque après les vacances de septembre prochain.

« Il le prie de donner avis de cette décision au Conseil municipal et d'appeler celui-ci à délibérer sans retard sur les dispositions à prendre dès maintenant en vue de l'application, à la date indiquée, de la mesure dont il s'agit ».

Vos 2ème et 3ème commissions ont examiné cette situation dans leur réunion du 4 courant et, d'après les renseignements fournis par l'administration municipale, elles jugent, d'accord avec M. l'Inspecteur primaire, que cette opération pourra se faire, sans qu'au point de vue matériel il soit nécessaire de prendre mesure spéciale, que l'état de nos finances ne comporterait guère d'ailleurs. En effet, il reste dans nos écoles publiques de filles de la rue Saint-Antoine et de la rue de l'Hommelet assez de place pour recueillir la population scolaire qui fréquentait l'école de la rue Pellart, d'autant qu'il n'est pas téméraire de supposer qu'une partie de ces enfants seront dirigés de préférence par leurs parents vers l'école libre de la rue Pellart.

Vos Commissions ne doivent pas vous dissimuler, d'ailleurs, que la mesure administrative, signifiée par la lettre préfectorale sus-rappelée, va coûter cher à la Ville et diminuer sensiblement notre patrimoine municipal. En effet, la laïcisation projetée n'aura pas pour seul effet de supprimer le personnel congréganiste; elle supprime en même temps l'Ecole, et elle ne supprime pas que l'Ecole, elle supprime pour la Ville la propriété de presque la totalité de ce qui abrite maintenant le Bureau de Bienfaisance et ses annexes. Cette installation érigée sur 4.700 mètres environ a été, pour 4.200 mètres bâtis, donnée à la Ville de Roubaix, en 1867, sous les conditions suivantes :

« Que l'Etablissement sera à perpétuité confié « à la direction des Filles de la Charité de Saint « Vincent de Paul, dont la maison mère est à « Paris, rue du Bac, 140 ; ces religieuses garderont à leur charge et maintiendront à leurs « risques les deux œuvres déjà commencées, « savoir : L'Orphelinat et la classe d'adultes où « les jeunes filles sont surtout formées au travail de la couture. Que la Ville fera, de son « côté, les dépenses nécessaires aussitôt que « ses ressources le permettront pour établir, « dans cette maison, une école de filles qui sera « confiée aux soins de quatre sœurs du même « ordre, que l'Administration municipale réti- « buera aux conditions ordinaires. »

C'est sous cette modalité que la donation a été faite et son acceptation autorisée par l'Administration supérieure. La laïcisation projetée, en ne respectant plus une clause qui était légale en 1867, a pour effet d'annuler le contrat de donation et de permettre aux héritiers de la donatrice de reprendre à la Ville la propriété de cet immeuble, quittes à faire compte pour les améliorations ou accessions opérées par la Ville. C'est de 350.000 francs que l'on diminue le domaine de la Ville. C'est 2 f. 75 que l'on enlève à chacun de ses habitants au profit de quelques-uns, qui ne le désiraient pas, mais qui tiennent à honneur de faire respecter les dernières volontés de la donatrice.

Ceci explique que nos prédécesseurs, qui sont devenus si ardents à la laïcisation, aient laissé sommeiller prudemment une pareille mesure. Ils auraient dû la solliciter depuis longtemps en vertu de leurs principes, mais ils ont reculé devant les conséquences, et c'est à nous, libéraux, qu'on l'impose aujourd'hui, au nom de la loi. Nous respectons la loi, mais nous la trouvons bien dure en ces conjonctures, et bien éloignée de la décentralisation tant promise aux communes.

Ne pouvait-on en ajourner encore l'application ? Oui, on le pouvait tant que le délai de dix ans imparti par la loi pour la laïcisation générale des écoles publiques n'était pas expiré. Il est possible que, si on y avait apporté moins de précipitation, plus de tact et d'opportunité, si l'on avait choisi un moment où les passions religieuses sont moins surexcitées, on ne se trouverait pas en présence d'une famille décidée à user strictement de ses droits. Mais il y a des impatiences sectaires qui veulent être apaisées de suite. Voilà pourquoi notre domaine municipal se trouve, par ordre supérieur, diminué de 350.000 fr.

Sous le bénéfice de ces observations, au nom des 2e et 3e Commissions, j'ai l'honneur de vous demander de décider qu'aucune mesure spéciale n'est nécessaire pour la mise en pratique du projet de renvoi du personnel congréganiste de l'Ecole de la rue Pellart et d'émettre le vœu que cette mesure soit ajournée pour permettre à l'Administration municipale de tenter de nouvelles négociations avec la famille de la donatrice en vue d'une transaction profitable aux intérêts de la ville.

M. Van Waerebeke proteste contre certains passages du rapport. Il paraît que l'administration Carette a fait tout son possible pour laïciser le bureau de bienfaisance !

On lui fait remarquer qu'il s'agit de l'école, mais cela importe peu aux socialistes !

L'essentiel est, pour eux, qu'on laïcise ! Qu'importe que cela coûte cher aux contribuables !

M. Motte fait part au Conseil de la réponse nette de la famille Lefebvre de faire respecter la donation. Elle ne reviendra pas sur sa décision.

Une somme de 2 000 francs est votée par le Conseil pour couvrir la cour intérieure de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Avant de donner lecture du rapport sur le compte administratif et le compte de gestion de 1902, il est procédé au vote du président qui doit remplacer M. le Maire pendant son absence de la salle.

C'est M. Edouard Roussel qui est élu par 22 voix, une voix à M. Sayet et cinq bulletins blancs.

Les Finances de la ville

Le compte administratif et le compte de gestion de 1902. — Le budget supplémentaire. — Un boni de 48.500 francs.

M. Edouard Motte constate que, malgré les déficits, dont certains ont été très lourds, et bien que les subventions prévues aux établissements charitables aient été employées, la balance finale s'établit en boni. Il félicite de ce résultat l'administration et particulièrement M. l'adjoint aux finances.

Voici maintenant les remarques intéressantes qui peuvent être faites :

Les recettes prévues pour 6.104.643 fr. 22 ne se sont élevées qu'à 7.709.294 fr. 56 provenant des moins-values suivantes :

Les taxes d'octroi pour	216.543 fr.	86
Droits de voirie	29.926	55
Exploitation du cimetière	18.444	86
Distribution d'eau	31.289	63

Le déficit de l'octroi a absorbé, et au-delà, à lui seul, le produit des dix centimes additionnels que nous devons à la situation financière qui nous a été léguée. Il a été causé, jusqu'à concurrence de 110.303 fr. 61, par la diminution de la consommation de l'alcool.

Les dépenses estimées à 7.927.829 fr. 30 n'ont été que de 7.618.403 fr. 54, ce qui a permis l'annulation d'un total de 379.425 fr. 76 resté sans emploi.

Dans cette somme est comprise celle de 110.706 fr. 07 formant le reliquat du crédit de 140.000 fr. qui figure, au budget de 1902, comme somme à valoir sur la quote-part de la Ville dans les frais d'agrandissement de l'usine de Grimonpont. C'est sur ce crédit qu'ont été prélevées les quelques sommes ci-après, sommes nécessaires pour faire face à divers excédents de dépenses dont justification a été faite, savoir :

Condition publique 2.156 60 ; Eclairage électrique de l'Hôtel-de-Ville 1.415 fr. 30 ; Entretien des propriétés communales 4.807 fr. 38 ; Assurance contre l'incendie 4.490 fr. 15 ; Enlèvement des immondices 1.092 fr. 38 ; Propagation de la vaccine 13.500 fr. ; Construction de crèches et d'écoles (terrain du groupe scolaire de la rue Linné) 2.012 fr. 17. Total : 29.293 fr. 93.

Le compte administratif de 1902 se balance comme suit : recettes 6.595.319 fr. 28 ; dépenses 5.899.135 fr. 77 ; excédent des rec. 1.136.183 f. 48; reliquat de 1901, 292.565 fr. 94 ; à reporter au budget supplémentaire 1.388.739 fr. 40.

Ce budget se balance ainsi : 2.766.978 fr. 69, en recettes ; 2.718.265 fr. 84 en dépenses ; excédent de recettes 48.712 fr. 85.

M. Bailleul présente quelques observations au rapport, qu'il critique naturellement !

Tout va mal depuis que les socialistes ne sont plus les maîtres à la mairie.

M. Sayet répond au citoyen Bailleul. Il a bien fallu faire des économies.

Pour l'enseignement et la caisse des écoles, l'Administration actuelle a dépensé plus que les socialistes.

Un violent incident

se produit à propos des secours attribués aux réservistes.

Le citoyen Wattremez prétend que ces secours ont été diminués.

M. Dubois répond que c'est un mensonge et pendant quelques instants, il est violemment pris à partie par les citoyens Carpentier et Wattremez.

M. Chatteleyn montre qu'il faut une certaine outrecuidance au citoyen Bailleul de venir reprocher à l'administration actuelle de présenter un boni, alors que l'administration Carette a pendant ses trois dernières années, eu un déficit sérieux à chaque exercice.

M. Bailleul répond de nouveau, et la discussion se prolonge sur les chiffres comparés entre les deux administrations.

Le rapport est adopté finalement, et M. le maire rentre en séance.

M. Edouard Roussel félicite l'administration de M. Eugène Motte qui remercie en son nom et au nom de ses adjoints. Il espère continuer à travailler à la reconstitution des finances de la ville.

Dépenses en régie et par marché de gré à gré. — Le Conseil estime qu'il serait désireux qu'une plus grande latitude fût laissée, dans une certaine mesure, aux municipalités pour l'exécution des travaux, ce qui permettrait d'exécuter d'urgence des travaux peu importants et d'éviter les lenteurs occasionnées par les formalités administratives relatives à l'adjudication publique.

En conséquence, il s'associe au vœu émis par le Conseil municipal de Nantes.

Pour les gardes-champêtres. — Le Conseil, tout en approuvant l'idée d'une caisse de retraite pour les gardes-champêtres, constate que la caisse municipale leur fait, à Roubaix, de meilleures conditions.

Médaille d'honneur pour le personnel municipal. — Le Conseil vote une somme de 25 francs, pour les frais de création et de frappe d'une médaille d'honneur à décerner à tous les employés et ouvriers municipaux.

L'établissement de bains de la rue de Rome va être fermé provisoirement jusqu'à l'installation d'une nouvelle chaudière.

Avenue Le-Notre. — MM. Victor Delattre-Descat et Cyrille Ybert-Descat, obtiennent l'autorisation moyennant certaines conditions de prendre jour et accès sur l'avenue Le-Notre.

Les passages inférieurs des quais de Boulogne, de Gravelines et de Calais sont contrariés par le pont du chemin de fer. Le Conseil prend acte de l'engagement formulé par la Compagnie d'exécuter à ses frais des passages.

Avenue des Lilas. — Le Conseil autorise M. Auguste Pennel à exécuter à ses frais le déblai des trottoirs de l'avenue des Lilas et le transport des terres, en face de la propriété de M. Julien Lefebvre.

Les pavés neufs. — Le Conseil autorise l'emploi de 40.000 pavés neufs, aux emplacements suivants :

Rue Richard-Lenoir, près de la rue du Fontenoy ; Grande-Place, près de la rue du Château ; rue de l'Alma, vers la rue de l'Avocat ; rue Saint-Vincent-de-Paul, entre la rue de l'Alma et la rue de Blanchemaille.

M. le docteur Lepoutre fait remarquer que l'emploi des pavés neufs n'est pas prévu dans le nouveau Roubaix, qu'on n'a pourtant pas oublié dernièrement pour l'augmentation des impôts.

M. Motte fait observer que cette augmentation n'incombe pas à l'administration municipale. C'est l'administration préfectorale qui a aggloméré les habitants du Nouveau-Roubaix et c'est l'Etat qui lève les impôts.

Chemin de Gourguemetr. — Le Conseil autorise la suppression partielle du chemin communal de Gourguemes, sur l'étendue de la propriété où MM. César et Joseph Pollet, projettent de construire une usine.

Rue de Lille. — Le Conseil vote une somme de 14.800 fr. pour la part qui va lui incomber dans la réfection de la rue de Lille, et dans la partie comprise entre la rue Colbert et la limite de Croix.

Une somme de 22.933 fr. est votée pour être employée à l'entretien des chemins vicinaux de la Ville.

Un crédit de 527 fr. 03 est voté pour indemnité accordée à M. Favier-Spriet, en raison des dommages causés à ses cultures pour les débordements de l'Espierre.

Cimetière. — Le paragraphe de l'article 41 du règlement du cimetière est ainsi modifié :

« Les exhumations auront lieu sur la demande des intéressés sans tenir compte de la date de l'inhumation ; toutefois, lorsqu'il s'agira de terrains concédés, la Ville ne sera tenue au remboursement des années restant à courir qu'à compter de la *6e année.*

— Le Conseil décide de tranformer en concessions de 15 ans, des bandes de terrains de 6 mètres de largeur existant des deux côtés de l'allée III.

Une somme de 300 francs est allouée à la société *Le Nord Touriste* pour la fête sportive qu'elle a organisée à Roubaix dernièrement.

La séance publique est levée et les questions suivantes ont été discutées à huis-clos, puis approuvées.

Une demi bourse est accordée à la jeune Marie Meerssseman, à l'Institution des Sourdes-Muettes et Aveugles de Lille.

Une bourse, avec trousseau, est accordée au jeune Emile Degrève, élève de l'Institut Turgot, pour l'Ecole d'arts et métiers de Lille.

Une bourse est accordée au jeune Henri Désiré Voedts, pour la même école.

Une indemnité de 208 fr. 35, égale au montant de ses versements à la Caisse des retraites est votée pour M. Louis Florin, ancien surveillant au service de la voirie.

Caisse de retraites. — Une pension annuelle de 643 fr. 63 est votée à la veuve de M. Jules Selle, receveur d'octroi.

— Une pension annuelle de 731 fr. 25 est votée pour M. Henry Hache, ancien professeur de langues vivantes.

Le cas de M. Chevalier. — M. Blauwart demande des explications à propos du cas de M. Chevalier.

M. le Maire répond en exposant ce que nous avons déjà dit à propos de cette affaire.

M. Chevalier, à l'heure présente, refuse de se soumettre à un nouvel examen de santé. Il a tort.

Le règlement de la Caisse de retraites ne permet pas de donner la retraite avant le temps voulu. Quand on l'accorde, c'est une faveur pour une cause ou pour une autre.

A 11 h. 1/4, la séance est levée.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — A l'occasion de la fête de l'Adoration, la Société chorale fera entendre, à 10 heures, la Messe solennelle de Deslandres et le *Credo* de Th. Dubois, solo et chœur, avec accompagnement d'orgue et de harpe. L'on chantera, à l'Offertoire, l'Andante religieuse de Gounod.

Grande procession du Très Saint Sacrement aux vêpres de 3 heures.

Cercle Saint-Michel. — La conférence antimaçonnique organisée par la Ligue évangélique, a eu lieu, hier, au Cercle St-Michel. Devant quatre à cinq cents hommes et jeunes gens, M. Copin-Abancelli a traité avec beaucoup d'éloquence et une remarquable clarté : De la Franc-Maçonnerie.

M. Copin-Abancelli définit ce qu'est la Franc-Maçonnerie et explique le but de cette association qui veut la ruine du catholicisme.

L'orateur rappelle comment il est entré dans cette secte, par surprise, et comment il en est sorti, quand il eut vu que les idées de tolérance qu'on lui avait promises n'étaient que de vains mots.

Après avoir parlé de l'organisation des loges, M. Copin-Abancelli s'écrie : Jamais monarque le plus absolu n'a eu autant de pouvoirs que la Franc-Maçonnerie à l'heure actuelle; car, dit-il, sur 900 sénateurs et députés, quatre-ou cinq cents appartiennent aux loges et sont les exécuteurs de leurs œuvres de désorganisation.

En terminant, M. Copin-Abancelli demande de réagir contre la Franc-Maçonnerie qui, si on n'y prend garde, nous conduira à l'abîme.

Une superbe ovation est faite au conférencier, que M. le docteur Dassonville remercie au nom de la nombreuse assistance.

Un des vétérans de la Grande Harmonie, M. Henri Deleporte, 69 ans, demeurant contour Saint-Martin, 3, est décédé vendredi. Nous offrons à sa famille nos sincères condoléances et nous demandons à nos lecteurs une prière pour l'âme du défunt.

Tir national de Roubaix (Stand : Grande-Rue, 341). — Demain dimanche, 28 juin, de 9 h. à midi et demie, se tirera le championnat au revolver. Tout amateur, même étranger à la Société, peut y participer.

De 2 à 7 h., concours bi-mensuel entre sociétaires.

Nos concitoyens. — M. Pierre Bayart, étudiant de la Faculté Catholique de Lille, vient de passer avec succès son premier examen de doctorat juridique devant la Faculté de Paris.

Descente du parquet. — Vendredi matin, M. Coupillaud, juge d'instruction à Lille, accompagné de son greffier, M. Montaigne, est venu à Roubaix, à propos de la scène au revolver qui s'est produite, mardi soir, au *Café Terminus,* rue de la Gare. Le magistrat s'est rendu au commissariat de police de la rue St-Vincent de Paul où il a entendu une dizaine de témoins. On sait que l'inculpé qui a blessé Mme Carette-Willem, nommé Edouard Impens, est en fuite.

PNEUMATIQUES MICHELIN

Félix Devouge, 15, rue du Trichon, Roubaix

Une arrestation pour outrages. — Vendredi matin, le sous-brigadier Duvelier et l'agent Averbeke ont arrêté un peigneur Henri Delepaut, 21 ans, demeurant rue des Champs, 25, qui les avait injuriés la veille alors qu'ils emmenaient au dépôt une nommée Alice Bourguignon, 19 ans.

Les chiens. — Le service de la charette à chiens a ramassé, jeudi, 15 chiens et dressé 10 contraventions pour divagation.

Ceux qui boivent trop. — Un frandeur, Em. Vandecastel, 42 ans, rue Thècle, 35, a été arrêté pour ivresse et mendicité.

Il faut un certificat. — Un procès-verbal a été dressé à la charge d'une cabaretière, Mme veuve Couckaert, rue du Chemin-de-fer, 13, et à sa servante, Louisa Claudel, 26 ans, qui n'avait pas de certificat réglementaire.

Enterrements du 27 juin. — M. François Catel, 9 heures, Saint-Martin. — M. Jules Brice, 8 h. 1/2, Notre-Dame.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

Canton Nord. — Bureau de la rue Turgot. — Samedi 27 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet Husselin, rue d'Oran, 23. Réunion du Comité de la section.

Etat-civil de Roubaix

COMMUNIONS Boîtes et Dragées BAPTÊMES
5, rue du Priez, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE

du 26 juin 1903

Naissances. — Georges Santens, rue de Naples, 85, cour Gyselinck, 2. — Marie Vanderschelden, rue Fourcroy, 47. — Louis Brunin, Grande-Rue, 203.

Décès. — Henri Deleporte, 69 ans, chapelier, contour Saint-Martin, 3. — Sophie Boudens, 57 ans, couturière, rue Barbe d'Or, cour Wagram, 8.

Mariage. — Julien Lenoir, 28 ans, cocher, rue Nain, 32, et Marie Mangin, 27 ans, ouvrière-couturière, rue Sainte-Thérèse, 19.

DEMANDEZ UNE BATISTINE GRANDE LIQUEUR

Etat-Civil de Wattrelos

du 24 juin

Naissances. — Jules Nutte, St-Liévin. — J.-Louis Hayart, Nouveau-Monde. — Fernande Libbrecht, St-Liévin. — Félicie D'heygere, Bailleric. — Marthe Briffaut, rue Thiers. — Madeleine Lepers, rue St-Joseph. — Albert Dhulst, rue de Tourcoing. — Théodore Fontaine, Martinoire. — Léonie Nys, rue des Fleurs. — Arthur Kindt, Bailleric. — Madeleine Corneille, Winbouttte. — Madeleine Muteau, rue de Roubaix, 46. — Célestine Canivet, rue d'Audenarde.

Publications. — Edouard Demettre, 22 ans, tisserand, et Zélia quique, 22 ans, piquûrière. — Philibert Steux, 26 ans, tisserand, et Angèle Delmotte, 23 ans, tisserande. — J.-B. Corne, 20 ans, frappeur, et Fœdora Vervaert, 25 ans, rattacheuse. — Henri Hespel, 20 ans, magasinier, et Marie Cottegnie, 20 ans, bobineuse. — Henri Carrier, 23 ans, journalier, et Alphonsine Briet, 31 ans, tisserande.

Mariages. — Jules Cossement, 27 ans, rentreur, et Angèle Dumoulin, 33 ans, tisserande. — Alphonse Hennebo, 27 ans, tisserand et Hermance Delcroix, 28 ans, tisserande. — Zénobe Carbon, 25 ans, tisserand et Félicie Beuscart, 27 ans, soigneuse. — Cyrille Truffaut, 26 ans, tisseur, et Flore Desmet, 28 ans, peigneuse. — Emile Gansoman, 26 ans, tisserand, et Julienne Debucois, 24 ans, dévideuse. — Henri Hennebaut, 19 ans, tisserand et Marie Merlin, 19 ans, fileuse. — Louis Duquenne, 31 ans, tisserand et Mathilde Debeurme, 28 ans, piquûrière. — Yénobe Duquesnoy, 27 ans, tisserand et Maria Liagre, 24 ans, tisserande.

Décès. — J.-B. Watteaux, 73 ans et 4 mois, broyeur, Bailleric. — Louis Vandenbroucke, 74 ans et 1 mois, tisserand, Vieille-Place. — Philomène Mongsonjean, 38 ans et 6 mois, ménagère, Petit-Tournai.

du 25 juin

Naissances — Lucienne Duvilers, Saint-Liévin. — Madeleine Senavé, rue Thiers. — Geneviève Hus, rue des Trois-Bouteilles, 26. — Léa Pluquet, rue Thiers.

Décès. — Maria Esquenet, 27 ans, ménagère, rue Hoste, 10.

CROIX

Concours de tir. — Demain dimanche 28 juin, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, continuation du concours de tir au fusil Gras-Jouvet, à 60 mètres, au siège des Anciens Militaires, estaminet du Petit-Riche, barrière de l'Allumette (Croix). 350 francs de prix répartis en 60 prix, tant en argent qu'en nature.

Mise 0,50, munitions comprises.

La clôture définitive du concours aura lieu le 12 juillet; il n'y aura plus après ce jour que deux séances de tir. Les amateurs feront bien de se presser.

Etat-civil de Croix

Naissances. — Constant Lombart, rue Charles-Quint, 79.

Décès. — Suzanne Clarisse, 49, rue de Roubaix.

WASQUEHAL

Les contribuables sont avertis que le contrôleur des contributions directes arrivera le 1er juillet, à 9 h. du matin, à la mairie, afin d'y constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1904.

Etat-civil de Wasquehal

Naissances. — Marcelle Marpas, rue de Tourcoing. — Marthe Chevreux, rue Cuanzy.

Naissance. — Marie Hacyart, rue du Haut-Voisinage.

Décès. — Espérance Caby, rue Marceau.

LANNOY

Succès. — M. Foulon, directeur de l'école catholique Saint-Charles, a présenté aux examens du certificat d'études primaires trois de ses élèves. Deux ont été reçus : MM. Henri Riffe et Oscar Salembier.

Toutes nos félicitations.

Accident de travail. — Pierre Lesure, mécanicien chez MM. Masurel et Caen, s'est fait une blessure à la main qui nécessitera un repos d'une vingtaine de jours.

Etat-civil de Lannoy

Naissance. — Gustave Demulder, rue des Remparts.

LYS. — **Enquête d'utilité publique.** — Le Maire de la commune de Lys informe ses administrés qu'il est procédé, dès à présent, à une enquête de commodo et incommodo, sur le projet de l'établissement d'un atelier de chaudronnerie et de serrurerie à la main, par M. Dupont-Vanhaesbrouck (ancienne fabrique Parent) rue de Leers. Toutes les observations seront reçues à la Mairie, de neuf heures du matin à midi, et de deux à six heures du soir.

HEM

Deux accidents de travail. — Chez MM. Mulaton frères, Gustave Derooze, demeurant au Petit-Lannoy, s'est coupé un doigt de la main gauche.

Dans la teinturerie de M. Gabért, Léonard Motte, demeurant à Hem, a laissé tomber un seau d'eau chaude et a eu le pied droit sérieusement brûlé.

Etat-civil d'Hem

Naissances. — Madeleine Madon, au Petit-Lannoy, — Germaine Brame, au Petit-Lannoy.

Etat-civil de Gruson

Décès. — Albert Decalonne, 13 ans 1/2, rue de l'Eglise.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues: 95, Rubaix Une vitrine

Une vitrine défoncée. — Vers 4 h. 1/4 de l'après-midi de vendredi, passait, rue de la Cloche, le camion chargé de viande de M. Léon Dubruille, boucher-chevillieur, rue de l'Abattoir.

Une chaîne du timon s'étant brisée, l'un des deux chevaux attelés au camion fit un brusque écart et alla se jeter dans la vitrine de M. Prouvost, épicier marchand de fromage. Deux carreaux et deux bouteilles qui se trouvaient à l'étalage ont été brisés.

Les dégâts s'élèvent à 15 francs.